

Loi sur la protection des mineurs internautes aux Etats-Unis

Le Children's Online Privacy Protection Act, loi fédérale sur la protection des internautes de moins de treize ans, votée en 1999, est entrée en vigueur le 20 avril. Avant de demander aux jeunes des renseignements d'ordre privé, les sites web doivent désormais obtenir l'autorisation des parents et expliquer ce qu'ils comptent faire des informations ainsi obtenues. Face à ces nouvelles obligations, certains sites commerciaux ont fait interdire l'accès aux mineurs.